



**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**« Convention de participation au financement d'une action : Dépistages des Cancers »**

2025-D- 123

Madame le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** la délibération n° 25.1.1 du 8 février 2025 portant élection de Kristell NIASME en tant que Maire de la commune,

**Vu** la délibération n° 25.1.5 du conseil municipal du 8 février 2025, délégrant au maire et, en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint au maire dans l'ordre des nominations, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il est du devoir du Centre de santé Henri Dret de porter des actions de dépistage pour améliorer la qualité de vie des patients,

**Considérant** que les termes de la convention proposée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) répondent aux attentes et objectifs du Centre Municipal de Santé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**ARTICLE 2 : DIT** que cette convention est établie pour la durée de l'action (exercice 2025).

**ARTICLE 3 : DIT** que cette convention permettra le versement d'une subvention de 2 000,00 € sur le budget de l'année en cours.

**ARTICLE 4 : INDIQUE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par voie postale, Tribunal Administratif de Melun, 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN.

Madame le Maire,  
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20250814-2025-D-123-CC  
Date de télétransmission : 14/08/2025  
Date de réception préfecture : 14/08/2025